



La BEI ouvre
un bureau régional
pour le Pacifique



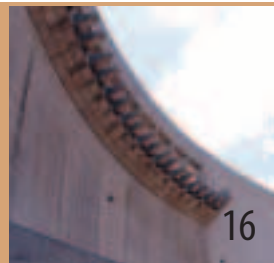
3

Réorientation de
la politique de prêt
de la BEI dans
le secteur
des transports



4

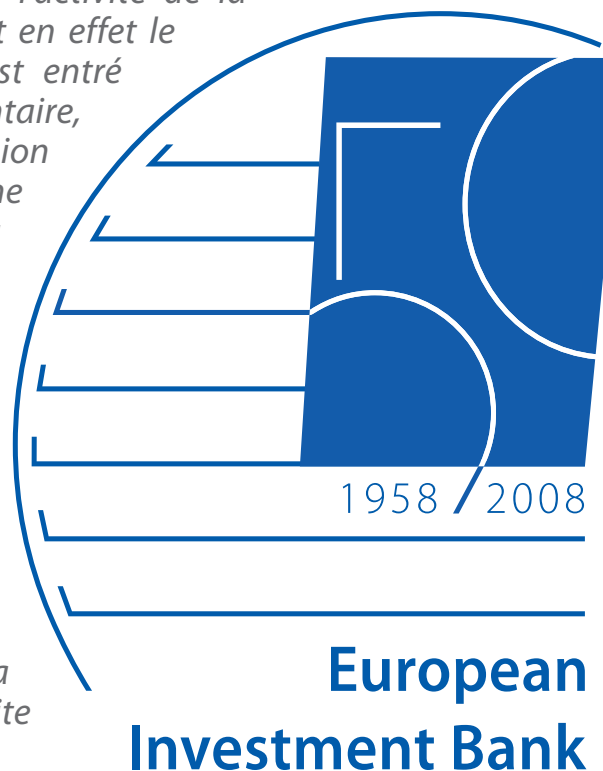
La BEI s'engage
en faveur du
développement en
Afrique du Sud



16

Le 50^e anniversaire de la BEI

Lorsque vous lirez ce numéro du BEI Info, l'activité de la BEI aura débuté depuis cinquante ans. C'est en effet le 1^{er} janvier 1958 que le traité de Rome est entré en vigueur, créant une Assemblée parlementaire, un Conseil des ministres, une Commission et également une Banque européenne d'investissement. Les actionnaires de la Banque étaient les six États membres de la Communauté économique européenne de l'époque : la France, l'Allemagne, l'Italie et les pays du Benelux. Ensemble, ils ont souscrit un capital d'un milliard d'unités de compte, une unité de compte équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin (ce qui était également la valeur du dollar des États-Unis). Constitués pour la première fois en Conseil des gouverneurs de la BEI, les ministres des finances des Six ont mis la Banque sur les rails le 25 janvier 1958. La suite appartient à l'histoire.





ACTIVITÉS DE LA BEI

Le 50 ^e anniversaire de la BEI	1
La BEI ouvre un bureau régional pour le Pacifique	3
Réorientation de la politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports	4
La BEI publie les lignes directrices de ses pratiques environnementales et sociales	7
Première évaluation conjointe BEI/BERD : la station d'épuration de Saint-Petersbourg	8
La BEI signe la Déclaration d'approche relative à la gouvernance d'entreprise sur les marchés émergents	9
Renforcer la compétitivité européenne	10

DANS L'UE

Financer des modes de transport durables : l'exemple du métro de Madrid	6
---	---

À L'EXTÉRIEUR DE L'UE

L'assistance technique : un précieux atout pour les opérations en Méditerranée	12
La BEI affirme sa volonté d'aider l'Angola à se reconstruire	15
La BEI s'engage en faveur du développement en Afrique du Sud	16

QUESTIONS INTERNES

Art in Kirchberg : l'art, un outil pour promouvoir la culture d'entreprise et la créativité	18
Nominations au cadre de direction de la BEI	19
Visite du chancelier autrichien à la BEI et au FEI	19
Nouvelles publications de la BEI	20

Un cinquantième anniversaire se doit d'être dignement célébré. La manifestation la plus visible sera l'entrée en service du nouveau bâtiment de la BEI, dont la construction se poursuit à côté du siège actuel de l'institution sur le plateau de Kirchberg à Luxembourg. Il sera inauguré en juin 2008. Son architecture est novatrice et, dans le droit fil de certains des objectifs prioritaires de la Banque, il sera remarquable par sa transparence, son respect de l'environnement et son efficacité énergétique. Il pourra héberger jusqu'à 750 membres du personnel.

Un autre événement important qui marquera le 50^e anniversaire de la Banque sera la publication d'un ouvrage savant consacré à la BEI. Sous la direction de l'Université catholique de Louvain, une équipe de chercheurs issus de plusieurs universités européennes exhume actuellement les archives de la Banque et interroge des acteurs de premier plan qui ont écrit les pages de son histoire. La publication de cet ouvrage est prévue pour l'automne 2008.

Pour plus d'informations sur le 50^e anniversaire de la BEI, nous vous donnons rendez-vous dans le numéro 130 du BEI Info qui paraîtra au printemps 2008. ■

Cees Post
Département Communication

1958 : Bruxelles, Mont des Arts



1968 : Luxembourg, 2, Place de Metz



1980 : Luxembourg, Kirchberg



2008 : Luxembourg, Kirchberg



BEI-Information est une publication périodique du département « Communication » de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication : Daniela Sacchi-Cremmer.

Mise en page : atelier graphique de la BEI, Sabine Tissot.

Photographies : photothèque de la BEI.

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine de tout extrait cité ou publié serait appréciée.

La BEI ouvre un bureau régional pour le Pacifique



Situé à Sydney en Australie, le bureau régional de la BEI pour le Pacifique a été inauguré le 26 novembre dernier par M. Jean-Louis Biancarelli, directeur général des opérations en dehors de l'UE. Dirigé par M. Jean-Philippe de Jong, ce bureau est la dernière des cinq représentations régionales ouvertes par la BEI dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), où elle fournit une assistance technique et financière aux côtés de la Commission européenne.

Le bureau de Sydney aura principalement pour vocation de favoriser le développement des activités opérationnelles de la BEI dans quinze pays et quatre pays et territoires d'outre-mer (PTOM) dans lesquels elle a mandat pour financer des projets. La BEI sera ainsi en mesure de renforcer et d'amplifier le rôle stratégique qu'elle joue en contribuant à une croissance durable dans la région.

Du fait de sa situation, le bureau de Sydney facilitera les communications et la coordination avec les promoteurs éventuels de projets ainsi qu'avec les autres bailleurs de fonds établis dans la région où les activités de la BEI étaient auparavant limitées en raison de la distance et du décalage horaire avec le siège de la Banque à Luxembourg.

M. John Joseph Aquilina, membre du parlement de Nouvelle-Galles du Sud, leader de la Chambre et conseiller pour l'UE, était présent aux côtés de M. Biancarelli pour l'inauguration du bureau de la BEI à Sydney, ainsi que M. Misa Retzlaff Telefoni, président du Conseil des ministres du groupe des États ACP et vice-premier ministre du Samoa, et M. Bruno Julien, ambassadeur de l'UE auprès de l'Australie.

Cinquante-cinq autres invités se sont associés à la BEI pour célébrer cet événement lors d'une réception donnée dans la soirée. L'as-

sistance se composait d'un large éventail de partenaires de la BEI dans le Pacifique, dont des ambassadeurs, des hauts fonctionnaires, des représentants d'agences locales d'aide au développement, des clients et des journalistes de la presse régionale. ■



¹ Le bureau de Dakar qui dessert l'Afrique de l'Ouest; le bureau de Nairobi qui dessert l'Afrique orientale et centrale; le bureau de Pretoria qui dessert l'Afrique australe; le bureau de Fort-de-France qui dessert la région des Caraïbes; et le bureau de Sydney qui dessert la région du Pacifique.

1. M. John Joseph Aquilina, membre du parlement de Nouvelle-Galles du Sud, leader de la Chambre, et M. Jean-Louis Biancarelli, directeur général du département des opérations en dehors de l'Union européenne et des pays candidats
2. M. John Joseph Aquilina, membre du parlement de Nouvelle-Galles du Sud, leader de la Chambre, M. Nigel Hall, conseiller technique au bureau régional de la BEI pour le Pacifique, et M^{me} Aquilina
3. M^{me} Lucie Burton, assistante administrative, et M. Jean-Philippe de Jong, chef du bureau régional de la BEI pour le Pacifique.

Réorientation de la politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports

Maj Theander

Conseillère économique adjointe au département Transports et énergie

Des chiffres qui interpellent

Le saviez-vous ? : en moyenne un citoyen européen parcourt 36 km par jour, dont 27 km en voiture ; ces dix dernières années, le transport de marchandises a augmenté de 30 % dans l'UE ; plus de 40 000 personnes meurent chaque année, en Europe, dans des accidents de la route ; selon les estimations, le coût des embouteillages sur les routes européennes se situerait dans une fourchette de 0,5 à 1 % du PIB total ; la vitesse moyenne d'un train de marchandises est de 18 km/h en Europe ; environ un tiers du total des prêts de la BEI sont alloués au secteur des transports ; enfin, les transports représentent 30 % de la consommation d'énergie totale de l'UE.

La mobilité sans cesse croissante des citoyens et la circulation des marchandises font aujourd'hui partie de notre quotidien mais constituent aussi un défi tant économique qu'environnemental.

Énergie et changement climatique : des priorités renforcées

Au début de cette année, l'Union européenne a renforcé son rôle directeur dans les questions de viabilité environnementale, notamment celles liées au changement climatique. L'UE s'est engagée, entre autres, à réduire d'ici 2020 ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990. La BEI a été étroitement associée à ce processus. Sa première mesure concrète, à l'issue de ces décisions, a consisté à transposer ces nouvelles orientations dans sa politique énergé-

tique. Dans un deuxième temps, elle a remanié sa politique de prêt dans le secteur des transports, dont une nouvelle version a été approuvée par le Conseil d'administration le 27 septembre 2007.

Un soutien à différentes politiques de l'UE

La Banque est un acteur important du financement du secteur européen des transports. Il y a, à cela, de bonnes raisons. La prospérité européenne passe nécessairement par l'existence de systèmes de transport efficaces, car ils exercent un impact significatif sur la croissance économique, le développement social et l'environnement. Non seulement les transports constituent un secteur d'activité économique important en tant que tel, mais ils apportent une contribution majeure au fonctionnement de l'économie européenne dans son ensemble. La mobilité des biens et des personnes est un facteur essentiel de la compétitivité de l'industrie et des services européens. Compte tenu de l'horizon temporel à long terme et de la dimension véritablement européenne des grands projets de transport, la Banque apparaît comme une source de financements tout indiquée pour ces investissements.

Les activités de prêt de la BEI dans le secteur des transports sont encadrées par différentes politiques communautaires : le développement des réseaux transeuropéens de transport (RTE), la politique de cohésion, le développement durable des transports et le soutien à la recherche-développement et à l'innovation (RDI). Dans tous les cas, la politique de prêt de la Banque revêt des dimensions multiples

et les aspects environnementaux sont pris en compte à chaque étape des contrôles préalables qu'elle effectue. La Banque apporte également son soutien à toute une série de projets de transport qui ont pour objectif explicite de mettre en place des systèmes de transport respectueux de l'environnement et viables à long terme, conduisant à une réduction substantielle des émissions de CO₂ et d'autres polluants. Les prêts en faveur de cette catégorie de projets ont régulièrement augmenté au cours des dernières années, tant en termes absolus que relatifs. Ils concernent, entre autres, des projets de transport urbain ainsi que des projets de recherche-développement axés sur la réduction des émissions de gaz d'échappement, l'augmentation du rendement énergétique des carburants et l'amélioration de la sécurité. Qui plus est, les investissements sous-jacents effectués dans les secteurs routier et ferroviaire montrent que la Banque privilégie fortement le second de ces secteurs.

Un nouveau contexte d'action en évolution constante

Si les objectifs traditionnels qui ont gouverné les activités de prêt de la Banque dans le secteur des transports jusqu'à présent restent valables, la nécessité de combattre le réchauffement climatique a engendré un contexte d'action nouveau, complexe et en mutation rapide.

Construire un système de transport moderne au XXI^e siècle suppose, à l'évidence, d'articuler tous les modes de transport disponibles en un montage élaboré. Selon les situations, les besoins de transport sont satisfaits par différents moyens,

allant du transport local de passagers au transport longue distance de biens industriels. Par ailleurs, les besoins ne sont pas les mêmes dans les régions périphériques faiblement peuplées et dans les grandes métropoles de l'UE.

S'agissant du soutien de la BEI au secteur des transports, le défi consistera non pas à écarter tel ou tel type d'intervention ou mode de transport, mais à s'efforcer d'optimiser la stratégie d'action et à trouver le juste équilibre entre différents types d'intervention afin de servir au mieux un ensemble d'objectifs complexe. Pour pouvoir satisfaire la demande future de transport dans l'UE, il sera nécessaire de mettre à contribution l'ensemble des modes et des moyens de transport existants.

La croissance rapide des transports, les encombrements routiers et le problème de la sécurité – évoqués au tout début du présent article – laissent imaginer quels seront les défis que les réseaux de transport européens auront à relever à l'avenir, sur le plan tant de leur (in)efficacité économique que de leur viabilité à terme. Des investissements doivent être entrepris dans tous les domaines qui ont trait aux transports, à la fois pour soutenir la RDI et pour résoudre les difficultés existantes et le problème des encombrements ; mais il faudra, dans un même temps, prendre en compte la nécessité de promouvoir des modes de transport respectueux de l'environnement.

La stratégie de prêt révisée de la BEI dans le domaine des transports lui donne les moyens de maintenir son appui aux grandes politiques de croissance de l'UE tout en s'adaptant à la nouvelle donne du changement climatique. Pour ce faire, une stratégie pluridimensionnelle s'impose. Cette approche repose sur des orientations applicables aux projets de la Banque et sur un ensemble de critères opérationnels de sélection qui permettent de classer les projets relevant de différents secteurs selon un ordre de priorité.

Soulignons que le nouveau cadre politique sera dynamique. Les commentaires sur la nouvelle version de la politique de prêt de la BEI seront les bienvenus et les politiques présentées feront régulièrement l'objet de révisions.

Pour de plus amples informations, prière de consulter le site www.bei.org, sur lequel figure la version complète du document décrivant cette nouvelle politique. ■



Coup de projecteur sur quelques grands principes de la nouvelle politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports :

la mobilité est une condition essentielle de la libre circulation des personnes et de la croissance économique. Dans ce contexte, la BEI poursuivra une approche qui consiste à rechercher systématiquement les moyens les plus efficaces, les plus économiques et les plus durables de satisfaire à la demande de transport. Cela nécessitera de conjuguer plusieurs solutions, en tenant compte de tous les modes de transport, en veillant à ce qu'elles soient soigneusement planifiées pour limiter les incidences négatives des transports sur l'environnement.

La BEI continuera à promouvoir activement les RTE au travers de ses financements. Parce qu'ils mobilisent des investissements à long terme et qu'ils jouent un rôle essentiel dans l'émergence d'un système de transport efficace et facteur de cohésion à l'échelle communautaire, les RTE restent la pierre angulaire des investissements effectués dans le secteur des transports de l'UE et sont cruciaux pour le fonctionnement du marché interne. La relation entre l'éventail des infrastructures existantes et les émissions de gaz à effet de serre est certes complexe, mais elle ne justifie pas de remettre en cause la poursuite de l'engagement de l'UE en faveur des RTE.

La BEI continuera d'accorder la priorité aux projets ferroviaires et aux projets de navigation intérieure et maritime (en particulier les autoroutes de la mer), qui sont par nature les plus prometteurs du point de vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par unité de transport. Ce principe vaut également pour les transports urbains et les plates-formes intermodales.

À l'avenir, les projets routiers et aéroportuaires devront justifier d'une valeur économique élevée pour être financés. Le soutien accordé visera en priorité l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité ainsi que la réduction des incidences sur l'environnement.

Dans les secteurs du transport ferroviaire et maritime, tout comme dans celui des transports urbains, le financement de l'achat de véhicules, de matériel roulant et de navires cadre avec les objectifs liés au changement climatique. Le financement de l'achat d'avions sera limité à des cas exceptionnels, où l'apport d'une très forte valeur ajoutée peut être attesté. En l'occurrence, il pourrait s'agir par exemple de liaisons aériennes qui desservent les régions de la convergence à condition que le transport aérien soit essentiel pour garantir l'intégrité territoriale de l'UE et que l'efficacité énergétique soit améliorée.

Un soutien accru sera accordé aux activités de RDI menées par les constructeurs de tous types de véhicules, les objectifs à privilégier étant l'augmentation de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions et l'amélioration de la sécurité. Néanmoins, le financement de projets de construction automobile devra être sélectif et se limiter aux régions de la convergence, où ces opérations apportent une contribution importante à l'emploi et à la diffusion des innovations, y compris à travers leurs liens avec les réseaux locaux d'entreprises de taille intermédiaire et de PME. Dans tous les cas, les projets soutenus devront se conformer pleinement aux orientations des politiques de l'UE en matière d'environnement et d'efficacité énergétique, en mettant en œuvre des normes environnementales plus rigoureuses et en accélérant la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de CO₂ (comme c'est le cas, par exemple, des investissements dans la production de voitures plus petites et économes en énergie et de véhicules utilisant des énergies renouvelables).

Financer des modes de transport durables : l'exemple du métro de Madrid



*Angel Ferrero et Luca Lazzaroli
Espagne – Infrastructures et PPP*

Ces dix dernières années, la région de Madrid a consenti des efforts considérables pour améliorer la mobilité dans l'agglomération, en accordant la priorité à la réalisation d'investissements dans le réseau métropolitain. Les pouvoirs publics ont investi quelque 8 milliards d'EUR dans l'amélioration, l'extension et la modernisation du métro madrilène. Avec la mise en place de plus de 150 km de lignes supplémentaires, 95 nouvelles stations et quelque 200 nouvelles rames, le métro de Madrid se place aujourd'hui au quatrième rang mondial, après les réseaux de New-York, Paris et Londres.

Cette politique de promotion de transports publics durables a donné lieu à d'importants avantages économiques et environnementaux pour la région de Madrid, car l'utilisation des autobus et des voitures particulières a diminué au profit d'un mode de transport plus écologique. Le réseau de métro de Madrid a par ailleurs largement facilité la mobilité des habitants des quartiers défavorisés (anciennes zones Objectif 2). Aujourd'hui, le métro assure plus de 600 millions de voyages par an, ce qui en fait l'un des principaux modes de transports publics de l'agglomération madrilène.

La BEI a apporté une contribution majeure à l'extension et à la modernisation du métro de Madrid en accordant plus de 3 milliards d'EUR de prêts à long terme au cours de la période concernée. Ses fonds ont permis de financer la construction d'infrastructures mais aussi l'acquisition de matériel roulant.

Dans ce contexte, la BEI a récemment contribué, à hauteur de quelque 350 millions d'EUR, aux investissements de deux sociétés de projet (Ferromovil 3000 et Ferromovil 9000). La mise en œuvre de l'opération, qui concerne l'acquisition de 142 rames destinées aux nouvelles lignes de métro (MetroNorte, MetroEste et cinq

extensions de plusieurs lignes existantes) et le remplacement de rames obsolètes roulant sur les lignes actuellement en service, repose sur une structure de crédit-bail d'exploitation d'une durée de 17 ans. Les nouvelles rames seront exploitées par Metro de Madrid tandis que la maintenance sera assurée par les sociétés de projet concernées.

Faisant appel à des technologies ultramodernes, le nouveau matériel roulant permettra de réaliser des économies considérables sur le plan de l'exploitation et de l'entretien et améliorera la sécurité et le confort des voyageurs. Les nouvelles rames devraient permettre d'effectuer environ 200 millions de voyages supplémentaires par an, les nouveaux voyageurs étant pour la plupart d'anciens usagers du bus ou de l'automobile.

Ce type de projet illustre le rôle majeur que la BEI peut jouer dans certains domaines en raison de la durée de vie très longue des actifs à financer et des ressources à long terme qu'ils exigent ; sa participation aura pour effet de réduire le coût du métro de Madrid pour les utilisateurs finals. ■

La BEI publie les lignes directrices de ses pratiques environnementales et sociales

En juillet dernier, le Comité de direction a approuvé le nouveau « Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales » de la BEI, qui décrit les processus et les pratiques internes adoptés par la Banque – et notamment le travail réalisé par sa direction des projets (PJ) – pour s’assurer que toutes ses activités de financement sont conformes à sa politique en matière d’environnement. Ce manuel a été élaboré par l’unité Développement durable, en consultation avec le groupe d’évaluation des questions d’environnement (ENVAG – Environmental Assessment Group), entre autres.

Dans le contexte des activités de la BEI, le terme « environnement » revêt une acception relativement large qui recouvre la protection de l’environnement naturel et l’amélioration de l’environnement bâti. Aux fins de réaliser une évaluation environnementale et sociale intégrée, la Banque reconnaît également la nécessité d’y associer un certain nombre d’aspects proprement sociaux.

Cette philosophie transparait dans l’approche décrite dans le Manuel, qui est destiné tant à la direction des projets qu’à d’autres services internes, afin de les aider non seulement dans le cadre de leur propre travail mais également à mieux comprendre les exigences de la BEI. Bien que l’accent y soit mis sur les prêts à l’investissement traditionnels, le Manuel fait également référence aux divers autres instruments de financement déployés par la BEI et au rôle de celle-ci dans les différentes étapes du cycle du projet.

La protection et l’amélioration de l’environnement naturel et bâti sont des aspects importants systématiquement pris en compte par la BEI lorsqu’il s’agit de financer une opération.

Hormis ces aspects, certaines questions spécifiques (telles que les changements climatiques, la biodiversité et les conditions de travail), certains secteurs (comme la gestion des déchets) et certains types de projets (les grands barrages et les projets miniers, par exemple) peuvent nécessiter une attention particulière. Ils font l’objet de diverses initiatives internes supplémentaires qui sont destinées à aider les services de la Banque à identifier les problèmes et les risques environnementaux et sociaux et à y apporter une réponse appropriée conformément aux meilleures pratiques internationales.

Le Manuel est régulièrement examiné, révisé et approuvé par les organes de direction de la BEI. Tout comme les annexes qui l’accompagnent, il s’agit d’un document « vivant » qui est continuellement amélioré en fonction de l’évolution des connaissances et de l’expérience ainsi que des changements stratégiques.

Le Manuel décrit une part importante – mais seulement une part – de l’approche suivie par la BEI à l’égard des questions environnementales et sociales. Par ailleurs, l’unité Développement durable examine et révisé actuellement la politique environnementale de la BEI, qui est

définie dans la Déclaration sur l’environnement 2004. Conformément à la politique de transparence de la BEI, ce processus comprendra une consultation publique ainsi qu’une consultation interne à l’échelle de la Banque. Cette démarche permettra aux parties prenantes de faire des suggestions et des commentaires concernant le projet de déclaration révisée. Le processus de consultation externe sera lancé au début de 2008.

Le Manuel a été publié pour la première fois au début de cet automne. Il est maintenant disponible sur la page d’accueil du site Web de la BEI et peut être librement téléchargé. Espérons qu’il conduira à une transparence accrue ainsi qu’à une meilleure compréhension des pratiques internes de la BEI et de sa manière d’évaluer les questions environnementales et sociales dans le cadre de ses activités de financement. ■

*Roland Randefelt
Unité Développement
durable*

Première évaluation conjointe BEI/BERD : la station d'épuration de Saint-Pétersbourg

Ces deux dernières années, la division Évaluation des opérations de la BEI a recherché activement des possibilités de procéder à des évaluations conjointes avec d'autres institutions financières internationales (IFI). D'une manière générale, l'intérêt pour la conduite de telles évaluations conjointes s'est renforcé ces dernières années mais, malgré l'importance que de nombreux organismes y accordent, relativement peu d'opérations de ce type ont été effectivement réalisées.



*Werner Schmidt
Expert en évaluation
au sein de la division
Évaluation des
opérations*

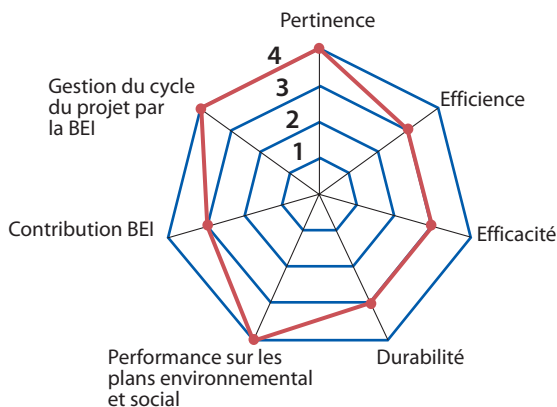
La première évaluation conjointe a été menée en 2007 par les équipes d'évaluation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et de la BEI. Cet exercice avait pour objectifs a) d'évaluer efficacement et de manière coordonnée les résultats et l'impact du projet de station d'épuration à Saint-Pétersbourg en Russie et b) de renforcer la coopération et de partager les points de vue et les expériences en vue d'un enrichissement mutuel en matière d'évaluation.

Le projet : la station d'épuration de Saint-Pétersbourg

Les travaux de construction de la station d'épuration ont débuté dans les années 80 mais ils ont dû être arrêtés faute de moyens financiers supplémentaires. Quarante pour cent environ des travaux matériels avaient été réalisés. Dix ans plus tard, les travaux ont repris lorsque de nouveaux financements ont été obtenus auprès de diverses sources. Première opération de la BEI en Russie, ce projet, assorti d'un dispositif de sûreté complexe, a été entrepris dans un contexte très difficile. Apporter une solution au problème du déversement dans la mer toute proche des eaux

urbaines non traitées constituait l'un des objectifs prioritaires de l'organisation régionale de protection de l'environnement impliquée dans ce projet. L'achèvement de cette station d'épuration était dès lors considéré comme un facteur important pour diminuer les rejets de polluants dans la mer. Le projet visait à conduire à son terme la construction inachevée des installations existantes, à mettre en service la station d'épuration, ainsi qu'à construire un incinérateur et à réaliser les travaux connexes.

Le projet a obtenu la notation globale « SATISFAISANT », en raison de sa grande pertinence et de la réalisation effective de ses objectifs globaux (matériels) et, plus particulièrement, environnementaux (voir le graphique en toile d'araignée pour les composantes de l'évaluation). L'engagement sincère du promoteur et de toutes les autres parties prenantes a été déterminant pour le succès de ce projet. Le soutien politique a certainement été un facteur favorable pour son élaboration, mais ne garantissait pas nécessairement une préparation et une mise en œuvre adéquates. Le projet atteint ses objectifs (matériels et, surtout, environnementaux) globaux. De fait, le volume d'eaux usées non traitées rejeté dans la mer a sensiblement diminué.



4 – Bon
3 – Satisfaisant
2 – Insatisfaisant
1 – Médiocre
Notation BEI : élevé, significatif, moyen, faible

Si certains aspects du projet de la BEI ne sont pas aussi satisfaisants qu'ils auraient pu l'être (retards dans la mise en place de l'incinérateur, hausses des coûts), il convient de remarquer que la station d'épuration obtient des résultats

parfaitement conformes à la plupart des normes environnementales visées.

La division Évaluation des opérations de la BEI continue de rechercher activement les

possibilités de procéder à d'autres évaluations conjointes et une collaboration plus poussée se met en place avec diverses institutions multilatérales et bilatérales de développement. ■

La BEI signe la Déclaration d'approche relative à la gouvernance d'entreprise sur les marchés émergents

En octobre dernier à Washington, M. Philippe de Fontaine Vive Curtaz, vice-président de la BEI, et les dirigeants de 31 institutions de financement du développement (IFD) ont signé une déclaration commune qui place la gouvernance d'entreprise au premier plan de leurs activités en faveur du développement durable dans les pays émergents.

Cette déclaration s'appuie sur les principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, qui offrent un cadre permettant d'identifier les principaux aspects pratiques y afférents, à savoir : les droits et le traitement équitable des action-

naires, le rôle des différentes parties prenantes, les principes de transparence et de diffusion de l'information ainsi que les responsabilités incombant au conseil d'administration.

La BEI reconnaît l'importance que revêtent de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise pour favoriser un développement économique durable, et le rôle crucial que les IFD sont à même de jouer pour promouvoir ces pratiques sur les marchés émergents, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

« Nous nous réjouissons de la signature de la Déclaration d'approche sur la gouvernance,

qui traduit le ferme engagement de la BEI à soutenir une nouvelle génération d'entrepreneurs désireux de pouvoir travailler dans la transparence partout dans le monde », a déclaré M. de Fontaine Vive.

Une bonne gouvernance d'entreprise suppose l'instauration d'un dialogue entre la direction de l'entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et les autres parties prenantes ; c'est également un outil essentiel pour améliorer l'efficacité économique et la croissance, et renforcer la confiance des investisseurs. ■

Renforcer la compétitivité

La Commission européenne a donné mandat au FEI pour administrer une enveloppe de 1,1 milliard d'EUR dans le cadre du CIP (programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité), qui sera répartie entre instruments de capital-risque et de garantie et portera sur la période 2007-2013.

Le CIP est un programme de la Commission européenne dont les objectifs sont de promouvoir la compétitivité des entreprises européennes, de soutenir l'innovation et de faciliter l'accès des PME au crédit.

Ses objectifs demeurent comparables à ceux de son prédécesseur, le MAP (programme pluriannuel pour l'entreprise et l'esprit d'entreprise 2001-2006), qui visait à générer de la croissance économique, à créer plus d'emplois et à stimuler la productivité, la compétitivité et l'innovation dans l'Union européenne. Le CIP devrait exercer les mêmes effets d'entraînement que le MAP et optimiser l'utilisation des ressources du budget communautaire pour soutenir l'accès des PME au crédit.

Une nouvelle étape

Toutefois, le CIP se veut plus ambitieux que son prédécesseur dans sa conception. En effet, il devrait couvrir une zone géographique plus vaste et étendre la gamme des instruments financiers à de nouveaux segments et produits.

Ainsi, l'instrument de capital-risque mettra l'accent sur les transferts de technologie, et

d'importantes ressources seront consacrées à la mise au point de technologies propres, ce qui sera pour le FEI l'occasion de soutenir des équipes nouvelles dans des secteurs à forte valeur ajoutée stratégique.

Dans le cadre du CIP, le mécanisme de garantie en faveur des PME comportera quatre types d'activité : garanties de prêts, de microcrédits et de fonds propres, et opérations de titrisation, autant d'instruments financiers conçus pour permettre un ajustement plus précis des produits financiers aux besoins des PME.

Bilan du MAP

Entre 2001 et 2006, le FEI a géré des opérations de capital-risque et de garantie en faveur des PME dans le cadre du MAP. Ce mandat a été un formidable outil pour faciliter l'accès des PME aux sources de financement. À la fin de 2006, le FEI avait signé 73 contrats de garantie dans 28 pays, pour un montant total d'engagements de 7,3 milliards d'EUR, et avait ainsi soutenu 352 360 PME. Pendant la même période, l'instrument de capital-risque du MAP s'est révélé tout aussi performant, avec un portefeuille cumulé de 265 millions d'EUR, investis dans 35 fonds à la fin de 2006. Par effet de levier, ces fonds ont bénéficié à quelque 350 ou 400 entreprises.

Le point sur la mise en œuvre du CIP

Le FEI reçoit actuellement les premières demandes de la part des intermédiaires financiers pour des opérations de garantie ; s'agissant de capital-risque, le FEI dispose déjà d'une solide réserve de projets d'investissement potentiels.

Grâce au soutien financier renouvelé de la Commission européenne, le FEI peut poursuivre sa mission d'amélioration du financement des PME

aux fins de l'innovation, de la création d'entreprise et de la croissance.

Istanbul Venture Capital Initiative (« iVCI »)

Le FEI s'est lancé dans ses premières opérations de capital-risque en Turquie en février 2006*. Durant les vingt derniers mois, le FEI a rencontré les acteurs des secteurs financiers et industriels, les autorités et les instances réglementaires. Très vite, il a réalisé le rôle que le capital-risque pouvait jouer en Turquie pour permettre au secteur privé turc d'accéder à des sources de fonds. En particulier, la Turquie se distingue par un environnement propice, au niveau macro-économique comme au niveau micro-économique, au développement de ce type d'actifs.

Au niveau macro-économique, la Turquie continue d'afficher la forte croissance qu'elle a connue ces cinq dernières années, accompagnée d'une évolution positive de ses fondamentaux macro-économiques grâce à la mise en œuvre de deux programmes de réforme successifs sous l'égide du FMI, à la suite de la crise financière de 2001. Au niveau micro-économique, la forte culture d'initiative économique et le solide sens des affaires de la population, l'activité diversifiée des groupes industriels (pouvant générer des flux d'affaires potentiels) et l'accroissement de l'investissement direct étranger (multipliant les stratégies de désengagement possibles) sont autant de facteurs qui contribuent au dynamisme du secteur privé. L'on observera que la population turque, dont l'âge moyen est inférieur à 30 ans, compte parmi les plus nombreuses et les plus jeunes d'une Europe vieillissante. De surcroît, en dépit des soubresauts prévisibles à brève échéance, le long processus de rapprochement avec l'UE devrait continuer de « remplir ses engagements » en matière de convergence avec les normes européennes.

européenne

Dans ce contexte, le FEI a clôturé en 2007 deux opérations d'investissement majeures, avec un investissement de 44 millions d'EUR dans Actera Partners, et un second de 10 millions d'EUR dans Turkven II. Mais surtout, dans la perspective qu'Istanbul puisse devenir une plateforme pour les opérations de capital-risque et capital-investissement d'ici à 2020, le FEI a lancé une réflexion sur la possibilité de créer un programme d'investissement spécifique, qui servirait de catalyseur au développement de ces opérations en Turquie.

Fort de son expérience dans la conception de programmes similaires dans d'autres pays européens, le FEI a lancé l'opération de capital-risque « iCVi » (Istanbul Venture Capital Initiative) ; il s'agit d'un fonds de fonds spécialisé, de 200 millions d'EUR, en faveur de la Turquie.

Conseillé par le FEI, iCVi a clôturé sa première tranche de souscription à 150 millions d'EUR en novembre 2007. Les investisseurs de base du fonds sont KOSGEB (agence de développement des PME en Turquie), à hauteur de 50 millions d'EUR, la Fondation turque pour la technologie (40 millions d'EUR), la banque publique de développement turque (10 millions d'EUR) et le FEI (50 millions d'EUR). Le FEI est fier d'avoir uni ses forces à celles de ces partenaires locaux, qui non seulement se sont engagés sur des montants aussi importants, mais ont apporté également la solidité de leurs réseaux locaux et de leur savoir-faire.

iCVi est la première opération de ce type en Turquie, qui place le FEI au premier plan des activités de capital-risque réalisées dans la région. Avec iCVi, le FEI s'engage dans ce qui devrait être une relation durable avec un pays partenaire clé du Groupe BEI. ■

* La BEI avait réalisé auparavant un investissement de 3 millions d'EUR dans Turkven I, en 2001.

Delphine Munro
Responsable Communications marketing



Dans l'ensemble, 2007 a été pour le FEI une année fertile en événements, riche d'évolutions nouvelles.

Les engagements du FEI pour l'exercice totalisent à ce jour plus de 375 millions d'EUR investis dans 29 fonds de capital-risque et 695 millions d'EUR destinés à 16 opérations de garantie, et sont financés sur les ressources propres du FEI ou sur des fonds administrés au titre d'un mandat. Les performances reconnues du FEI en matière de financement des PME ont été solidement appuyées par les actionnaires du Fonds, en particulier les principaux, à savoir la BEI et la Commission européenne, ainsi qu'en témoigne l'augmentation de capital intervenue au milieu de l'année. Le FEI a mené récemment à leur terme des négociations avec la Commission européenne portant sur les instruments financiers du programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE). De plus, le FEI aborde de nouveaux marchés avec la signature d'une participation à un fonds de fonds en Turquie.

L'assistance technique : un précieux atout pour les opérations en Méditerranée

Joyce Liyan
Département de la FEMIP

Introduite en 2003, l'assistance technique fait désormais partie intégrante du processus d'instruction et de mise en œuvre des projets FEMIP. De l'avis d'un grand nombre de promoteurs et de responsables institutionnels, elle apporte une indéniable plus-value aux opérations de la Banque sur le terrain

Entre 2004 et 2007, la BEI a signé 85 opérations d'assistance technique en faveur des pays partenaires méditerranéens pour un montant total de 65 millions d'EUR. Ce nouvel instrument mis en place dans le cadre de la FEMIP² a rencontré un vif succès auprès des promoteurs. Bilan après quatre ans d'exercice.

Transfert d'expérience

Améliorer la qualité des opérations de prêt, renforcer leur impact sur le développement : telles sont les deux principales missions de l'assistance technique. Celle-ci contribue surtout au renforcement des expertises locales puisqu'elle consiste à aider les pays partenaires méditerranéens et les promoteurs à mieux préparer, gérer et superviser leurs projets d'investissement.

² Depuis octobre 2002, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) regroupe l'ensemble des instruments d'intervention de la BEI dans les pays partenaires méditerranéens.





Exemple de projet : l'assainissement du site de Taparura en Tunisie

Le point de vue d'un promoteur

En 2004, la BEI a signé un prêt d'un montant de 34 millions d'EUR à l'appui d'un projet d'investissement destiné à assainir le site de Taparura, situé à proximité de la ville de Sfax. Dans ce cadre, la Banque a mis en place deux opérations d'assistance technique d'un montant total de 3,8 millions d'EUR, avec pour objectif d'assister l'unité de gestion du projet et d'assurer la supervision des travaux de dépollution. Le bénéficiaire de ces deux opérations est la Société d'Études et d'Aménagement de la Côte Nord de la Ville de Sfax, la SEACNVS. Riadh Hentati, PDG de la SEACNVS, commente :

« La mise en place des missions d'assistance technique par la BEI a été une expérience réussie et bénéfique pour notre projet. D'une part, l'appui à l'unité de gestion nous a permis de mieux nous structurer, d'améliorer l'aspect urbanistique du projet et de mieux gérer les délais qui nous étaient impartis ainsi que notre budget. Le planning des travaux est actuellement respecté et nous prévoyons une économie importante sur notre budget, ce qui nous permettra de réaliser d'autres travaux. D'autre part, la mission de supervision constitue un maillon fort qui sert d'intermédiaire entre nous et l'entreprise effectuant les travaux. Elle surveille de près les activités de l'entreprise tout en assurant le contrôle de qualité et le respect des termes du marché. Elle gère avec efficacité les situations particulières qui peuvent apparaître sur le chantier en étroite collaboration avec la SEACNVS et l'unité de gestion. Je trouve que la combinaison des deux missions d'assistance technique mises en place par la BEI est une excellente idée ; c'est une expérience que je recommande dans le cas de projets similaires au nôtre. »



Les opérations d'assistance technique sont financées par le budget communautaire, via le Fonds de soutien de la FEMIP. Elles sont gérées par une unité d'assistance technique spécialement dédiée à cet effet au sein de la Direction des financements en dehors de l'Union européenne et des pays candidats. Les opérations sont réalisées par des consultants qui sont sélectionnés suivant la procédure de passation de marchés définie par la Commission européenne pour les programmes de coopération extérieure. Les bénéficiaires sont les emprunteurs, publics ou privés, de la Banque : les gouvernements, les fournisseurs de services publics ou encore les acteurs du secteur financier et les promoteurs privés.³

Infrastructures et environnement

L'assistance technique peut prendre diverses formes, suivant la phase au cours de laquelle elle intervient : étude de faisabilité ou de pré-faisabilité lors de la phase préparatoire du projet ou appui à l'unité de gestion du projet au cours de la phase de réalisation. Si elle intervient au cours de la phase de suivi, elle prend la forme d'une étude d'évaluation qui vise à dégager les enseignements et recommandations permettant d'améliorer la gestion ultérieure du projet.

Une revue des opérations d'assistance technique de la FEMIP signées entre 2004 et 2007 montre que les secteurs des infrastructures et celui de l'environnement sont les principaux bénéficiaires, avec un total de 75 % des fonds disponibles alloués à ces secteurs. Le secteur financier absorbe 25 % des ressources disponibles. L'objectif de la Banque est d'augmenter, à moyen terme, la part des opérations bénéficiant directement au secteur privé.

Au niveau de la répartition géographique, les signatures se répartissent de façon équilibrée entre le Maghreb et le Proche-Orient. Le Maroc, la Syrie et la Tunisie, qui arrivent en tête des pays bénéficiaires, ont absorbé plus des deux-tiers des ressources du Fonds de soutien.

Impact sur le plan de la stratégie et de la politique générale

Une évaluation extérieure du Fonds de soutien conduite en 2006 a montré que le Fonds a été mis en œuvre de façon satisfaisante, tout en soulignant la nécessité d'améliorer la préparation et le suivi des opérations d'assistance technique. L'accent a été également mis sur une meilleure analyse des besoins des pays partenaires et des promoteurs, ainsi qu'une meilleure définition des cahiers des charges et des résultats attendus, ce qui permettrait d'améliorer davantage encore la mise en œuvre des projets.

L'évaluation a également montré que l'assistance technique, qui nécessite une étroite

concertation avec les autres bailleurs de fonds, contribue à intensifier la coopération avec la Commission européenne et les autres institutions internationales de financement telles que la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement, ainsi qu'avec les agences bilatérales.

Parce qu'elle permet à la BEI d'ajouter le rôle de conseiller à son métier de financier, l'assistance technique a pour effet de renforcer la contribution de la Banque à la modernisation des économies des pays partenaires méditerranéens. Depuis janvier 2007, l'assistance technique est aussi mise à la disposition de la région Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) sur les revenus de la Facilité d'investissement de Cotonou. ■

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP

Des opérations d'assistance technique peuvent également être financées à travers le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Ce Fonds a été mis en place en 2004 pour permettre aux donateurs de compléter, s'ils le souhaitent, les ressources mises à disposition des pays partenaires méditerranéens dans le cadre de la FEMIP. Toutefois, à la différence des opérations financées par le Fonds de soutien de la FEMIP, celles financées via le Fonds fiduciaire ne sont pas nécessairement liées à un investissement de la Banque. Dans un souci de complémentarité, les opérations financées au titre du Fonds fiduciaire sont davantage axées sur le soutien aux réformes législatives, réglementaires et institutionnelles, ainsi que sur les stratégies de développement sectoriel.



³ Pour plus d'information, consulter le site de la BEI: <http://www.bei.org/projects/regions/med/instruments/technical-assistance/index.htm>

La BEI affirme sa volonté d'aider l'Angola à se reconstruire

En octobre 2007, la BEI a procédé à la signature de son premier prêt en 15 ans, en faveur de l'Angola, preuve de l'engagement de la Banque à l'appui de la croissance économique de ce pays en situation de post-conflit.

À Luanda, capitale de l'Angola, la BEI a finalisé un contrat de financement de 15 millions d'EUR en faveur de TVCabo, société fondée en 2002 et détenue conjointement par Angola Telecom, l'opérateur national des télécommunications, et le groupe portugais Visabeira.

Les activités de la Banque dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) contribuent à réduire la pauvreté et à établir durablement un climat de progrès social et de croissance économique. Pour l'ensemble des pays ACP, le développement et la reconstruc-

tion d'infrastructures ainsi que la promotion du secteur privé se placent aux premiers rangs des priorités de la BEI en matière de prêt.

Ce prêt emblématique aidera à financer la construction d'un réseau numérique à large bande bidirectionnel à Luanda et dans sa région. Ce projet de déploiement de technologies de l'information et de la communication (TIC), qui permettra de s'attaquer au problème de l'accès restreint à l'ADSL engendré par la mauvaise qualité des réseaux fixes, bénéficiera aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises. TVCabo sera, en outre, en mesure de développer une vaste

gamme de services liés aux TIC tels que l'internet à haut débit, la radiodiffusion, la télévision interactive et la vidéoconférence.

Cette opération en Angola ne permet pas seulement à la BEI d'apporter un financement à long terme à d'aussi bonnes conditions qu'il serait peu aisé d'obtenir dans un pays qui doit encore se développer sur le plan économique, elle permet également d'établir un climat de confiance entre l'Angola et la communauté internationale des bailleurs de fonds, favorisant ainsi la diversification des sources de financement disponibles. ■

Úna Clifford
Département Communication



La BEI s'engage en faveur du développement en Afrique du Sud



La BEI poursuit son action en faveur de la mise en œuvre d'une coopération pour le financement du développement en Afrique du Sud. La déclaration d'intention signée le 10 octobre 2007 illustre la volonté de la Banque et de l'Afrique du Sud à travailler main dans la main au profit du développement économique du pays.

le secteur public et le secteur privé ont bénéficié, à eux deux, d'investissements de la BEI à hauteur de 1,5 milliard d'EUR.

En décembre 2006, le Conseil européen a autorisé la poursuite des prêts en Afrique du Sud pour y financer de nouvelles opérations, en approuvant un mandat de 900 millions d'EUR en faveur de ce pays pour la période 2007-2013. De plus, compte tenu de la demande de prêts BEI dans ce pays, le mandat prévoit de faire le point en 2010 et d'accroître ce montant si nécessaire.

Au service des politiques extérieures de l'UE

Afin de contribuer au mieux à la réalisation des objectifs des politiques extérieures de l'UE dans la région, les prêts de la BEI se concentreront, durant la période 2007-2013, sur le financement de projets susceptibles d'avoir de fortes retombées sur le développement et, donc, de créer des emplois, de générer des avantages sociaux et environnementaux et de favoriser le transfert des connaissances et des technologies. À ce jour, plus des deux tiers des concours de la BEI ont été octroyés au secteur public et le solde au secteur privé. Les investissements du secteur public figurant parmi les premières priorités de la stratégie de développement actuelle du gouvernement sud-africain, on peut s'attendre à ce que cette répartition se maintienne.

En coopération avec les autorités, les organismes publics, les entreprises privées et le sec-

teur financier, la BEI fera appel à ses ressources financières et à son savoir-faire technique pour soutenir les projets d'infrastructure d'intérêt public (notamment les infrastructures municipales, pour l'approvisionnement en eau et en électricité, par exemple) ainsi que les initiatives du secteur privé.

Une politique de coopération

En sus du mandat de 900 millions d'EUR consacré au financement, sur ses ressources propres, d'opérations en République d'Afrique du Sud, la BEI coopère avec la Commission européenne à la gestion d'un mécanisme de capital-risque doté d'une enveloppe de 50 millions d'EUR, en collaboration avec l'Industrial Development Cooperation of South Africa. Ce mécanisme a pour objet de fournir des fonds propres et des quasi-fonds propres à des PME appartenant à des personnes issues des populations historiquement désavantagées, dans le droit fil de l'initiative lancée par le gouvernement sud-africain pour soutenir l'émancipation économique de la communauté noire. Le mécanisme de capital-risque, qui couvre la période 2007-2011, a été approuvé à la fin de 2006 ; il s'agit du deuxième mécanisme de ce type, le premier, qui concernait la période 2002-2006, ayant été affecté avec succès.

Les projets récents

Les projets qui ont bénéficié d'un concours de la BEI depuis 1995 relèvent de domaines très divers et ont pour objectif d'améliorer les in-

En Afrique du Sud, l'objectif fondamental poursuivi par l'Union européenne est de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités au sein de la société. La BEI a un rôle important à jouer dans ce contexte, en favorisant la croissance économique, la modernisation de l'économie et l'intégration du pays sur le marché mondial.

Satisfaire une demande croissante

La BEI, l'institution de financement à long terme de l'Union européenne, intervient en Afrique du Sud au titre de différents mandats qui s'inscrivent dans le cadre de l'accord de coopération UE-Afrique du Sud. Depuis le démarrage des activités de la Banque dans ce pays, en 1995,

frastructures de base, de soutenir les entreprises privées, de renforcer le secteur financier et de faciliter l'accès aux services sociaux.

Disposer d'un accès fiable à une eau salubre est un besoin élémentaire de toute société. Avec une population en forte croissance, estimée à l'époque à plus de 3,2 millions d'habitants, la ville du Cap n'était pas à même de satisfaire la demande d'eau avec les infrastructures dont elle disposait. En 2004, la BEI lui a accordé un prêt de 100 millions d'EUR pour financer la construction sur le fleuve Berg d'un barrage de retenue et du réseau d'adduction d'eau y afférent. Ce projet était l'un des premiers projets de barrage au monde à appliquer les recommandations de la Commission mondiale sur les barrages et, à ce titre, il fait figure de pionnier pour ce qui concerne l'application des meilleures pratiques dans le secteur.

En janvier 2007, la BEI a signé, avec Sonae Novobord, un accord de financement de 25 millions d'EUR portant sur l'agrandissement d'une usine de panneaux à White River, dans la province de Mpumalanga. L'accroissement - jusqu'à 70 % - de la capacité de production de l'usine permettra de répondre à la forte croissance de la demande intérieure dans l'ameublement et le secteur du bâtiment. Outre qu'il vise à favoriser le développement du secteur privé dans la région et à soutenir l'investissement étranger direct d'une entreprise européenne en Afrique du Sud, le projet affiche des avantages sociaux non négligeables : offre d'emplois dans une zone connaissant un taux de chômage élevé, relèvement des qualifications professionnelles par la formation, et promotion de soins de santé de bonne qualité et du dépistage du VIH. Grâce à la participation de la BEI, le promoteur a pu bénéficier de financements à long terme dont il n'aurait pas pu disposer autrement à des conditions raisonnables.

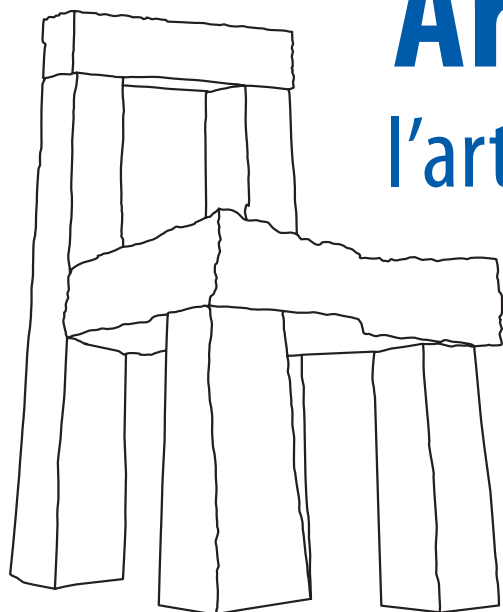
Enfin, en octobre 2007, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé l'octroi d'une ligne de crédit innovante de 150 millions d'EUR en faveur de plusieurs grands établissements de crédit publics et privés sud-africains, pour le financement de logements sociaux abordables et des infrastructures y afférentes sur l'ensemble du territoire national. Premier prêt de ce genre, il permettra d'améliorer les conditions de logement et de vie pour les ménages à faible revenu. Globalement, le prêt de la BEI contribuera à la réalisation des principaux ob-

jectifs socio-économiques du pays - réduction de la pauvreté, création d'emplois, baisse de la criminalité, cohésion sociale et émancipa-

tion économique des pauvres - coïncidant avec les propres objectifs de l'UE en Afrique du Sud. ■

Úna Clifford
Département Communication





Art in Kirchberg :

l'art, un outil pour promouvoir la culture d'entreprise et la créativité

*Pé Verhoeven
Communication interne*

Un espace propice à la réflexion

Pour l'entreprise, une collection d'œuvres d'art revêt de multiples fonctions : elle symbolise l'intégration au sein de la cité, promeut la culture d'entreprise et la créativité et, enfin, soutient les artistes et témoigne d'un certain amour de l'art. L'initiative Art in Kirchberg offre l'occasion aux entreprises d'ouvrir leurs collections privées au public. Cette année, l'événement a eu lieu le 22 septembre ; ce jour-là, dix entreprises et institutions implantées au Kirchberg, parmi lesquelles la Banque européenne d'investissement, ont invité le public à venir admirer l'architecture de leurs bâtiments et leurs collections d'œuvres d'art. Private Art Kirchberg est une occasion de découvrir des trésors cachés, de flâner et de poser un regard différent sur un quartier habituellement connu comme un centre d'affaires et un espace commercial. L'idée d'organiser cette initiative qui permet d'ouvrir les portes des entreprises et de donner accès aux collections d'art repose sur le fait que l'art et la vie n'appartiennent plus à deux mondes distincts. L'art peut être vécu au quotidien et, à ce titre, peut-être ne devrait-il plus être confiné à la sphère privée ou aux espaces qui lui sont spécialement réservés.

C'est une démarche similaire qui sous-entend la collection de la Banque européenne d'investissement. Dans les espaces collectifs de la BEI, les œuvres exposées sur les murs créent une atmosphère propice à la naissance d'idées et à l'innovation. L'art devient accessible au personnel et aux visiteurs. Dans la brochure explicative que la BEI a mise à la disposition du public durant cette visite de la collection, il est précisé que la Banque, de par sa nature, attire un personnel multiculturel issu des différents pays membres de l'UE. Par conséquent, la collection de la BEI se veut une vitrine de la création artistique en Europe, qui retrace l'histoire des tendances actuelles depuis leur naissance et leur développement ces vingt à trente dernières années. Cette collection nourrit donc la pensée et offre l'occasion d'une réflexion sur l'art.

Parmi les œuvres accessibles au public pendant la journée « Art in Kirchberg », figuraient celles d'artistes comme Imi Knoebel (Allemagne), Simon Callery (Royaume-Uni), Pedro Cabrita Reis (Portugal), Claude Viallat (France) et Brigitte Kowanz (Autriche). Sentinelle placée à

l'entrée du siège de la Banque, la chaise géante de Magdalena Jetelova (République tchèque) était la première œuvre – bien visible – qui accueillait le visiteur à son arrivée. Dans le hall central, ce sont les œuvres d'Olivier Debré et de Gotthard Graubner qui s'imposaient au regard. Le parti pris d'exposer les gigantesques toiles de Debré et de Graubner au cœur du bâtiment est également symbolique, car c'est l'alliance franco-allemande qui est à l'origine de la fondation de l'UE.

Depuis la création de la collection de la BEI, l'idée a toujours été de prêter une attention particulière aux tendances qui se dessinent et s'épanouissent, tout en restant fidèle à la notion d'œuvre d'art. Les racines de la collection plongent dans les dernières décennies du XX^e siècle, qui est aussi l'époque qui a vu naître et grandir la BEI. Cette collection, celle d'une institution résolument tournée vers l'avenir et centrée sur les différents pays de l'UE, constitue maintenant une rétrospective de l'art en Europe. ■

Nominations au cadre de direction de la BEI



M. **Derek Barwise** a été nommé, avec effet au 16 février 2008, directeur du département des technologies de l'information au sein de la direction générale de la stratégie (SCC).

De nationalité britannique, M. Barwise est entré à la BEI en 1991 en tant qu'architecte de systèmes d'information. Auparavant, il avait été analyste-programmeur puis chef d'équipe chargé de la conception et de la mise en place d'un système de facturation de services de téléphonie mobile chez British Telecom, à Londres. Il

avait commencé sa carrière comme ingénieur grands systèmes chez SA Mutual Insurance, puis chez Caltex Oil, au Cap (Afrique du Sud).

En 1993, il a été nommé chef de l'unité IT sécurité de la BEI et responsable du projet « passage à l'an 2000 ».

De 1993 à 1999, il a conçu et mis en place une politique de sécurité de réseau, ce qui a nécessité de sa part une intervention active dans le processus d'introduction de nouvelles technologies ; dans le cadre de cette fonction, il a été chargé de l'exécution de projets pilotes, de l'élaboration de recommandations et de la conception de programmes de mise en œuvre.

En 1997, M. Barwise a été nommé responsable général du projet « passage à l'an 2000 » au sein d'IT et il a été chargé, à ce titre, d'assurer la coordination, la planification et l'établissement des rapports pour toutes les activités d'IT dans ce domaine.

En 1999, il est devenu chef de l'unité Applications financières, poste qu'il a occupé jusqu'en 2006. Cette fonction l'a amené à gérer le développement et la maintenance permanente des applications financières principales sur lesquelles reposent les opérations de trésorerie, l'activité d'emprunt, le back office des prêts, le rapprochement financier, la planification des liquidités et la fixation des taux d'intérêt.

À partir de 2001, il a joué un rôle essentiel dans le projet ISIS-RE, qui prévoyait le remplacement des applications financières principales de la Banque par un progiciel intégré (« Finance Kit » qui, par la suite, a été rebaptisé « Wall Street Suite »).

En 2006, M. Barwise a été nommé chef de la division Applications opérations financières et prêts. Suite à cette nomination, la responsabilité de l'application Serapis est venue s'ajouter à ses domaines de compétences, ce qui a permis d'avoir, au sein d'une seule et même division, une vision globale des processus relatifs aux opérations financières et aux prêts.

M. Barwise est titulaire d'un diplôme d'informatique et de mathématiques de l'Université du Cap (Afrique du Sud). ■

Visite du chancelier autrichien à la BEI et au FEI



Le magazine d'information du Groupe de la Banque européenne d'investissement

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg
 ☎ (+352) 43 79 1 – 📠 (+352) 43 77 04
www.eib.org – 📧 info@eib.org

Bureaux extérieurs

Allemagne

Lennéstraße 11 – D-10785 Berlin
 ☎ (+49-30) 59 00 47 90 – 📠 (+49-30) 59 00 47 99

Autriche

Parkring 10 – A-1010 Wien
 ☎ (+43-1) 516 33 31 95 – 📠 (+43-1) 516 33 30 00

Belgique

Rue de la loi 227 / Wetstraat 227 – B-1040 Bruxelles / Brussel
 ☎ (+32-2) 235 00 70 – 📠 (+32-2) 230 58 27

Espagne

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5° – E-28006 Madrid
 ☎ (+34) 914 31 13 40 – 📠 (+34) 914 31 13 83

France

21, rue des Pyramides – F-75001 Paris
 ☎ (+33-1) 55 04 74 55 – 📠 (+33-1) 42 61 63 02

Grèce

1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Avenue – GR-106 74 Athens
 ☎ (+30) 210 68 24 517 – 📠 (+30) 210 68 24 520

Italie

Via Sardegna 38 – I-00187 Roma
 ☎ (+39) 06 47 19 1 – 📠 (+39) 06 42 87 34 38

Pologne

Plac Pilsudskiego 1 – PL-00-078 Warszawa
 ☎ (+48-22) 310 05 00 – 📠 (+48-22) 310 05 01

Portugal

Avenida da Liberdade, 190-4°, A – P-1250-147 Lisboa
 ☎ (+351) 213 42 89 89 – 📠 (+351) 213 47 04 87

Royaume-Uni

2 Royal Exchange Buildings – London EC3V 3LF
 ☎ (+44) 20 73 75 96 60 – 📠 (+44) 20 73 75 96 99

Afrique du Sud

5, Greenpark Estates – 27 George Storrar Drive
 Groenkloof – 0181 Tshwane (Pretoria)
 ☎ (+27-12) 425 04 60 – 📠 (+27-12) 425 04 70

Australie

Level 31, ABN AMRO Tower, 88 Phillip Street, Sydney, NSW 2000
 ☎ (+61-2) 82 11 05 36 – 📠 (+61-2) 82 11 06 88

Égypte

6, Boulos Hanna Street – Dokki, 12311 Giza
 ☎ (+20-2) 333 66 583 – 📠 (+20-2) 333 66 584

Kenya

Africa Re Centre, 5th floor – Hospital Road, PO Box 40193,
 KE-00100 Nairobi
 ☎ (+254-20) 273 52 60 – 📠 (+254-20) 271 32 78

Maroc

Riad Business Centre, Aile sud, Immeuble S3, 4^e étage
 Boulevard Er-Riad, Rabat
 ☎ (+212) 37 56 54 60 – 📠 (+212) 37 56 53 93

Sénégal

3, rue du Docteur Roux – BP 6935, Dakar-Plateau
 ☎ (+221) 889 43 00 – 📠 (+221) 842 97 12

Tunisie

70, avenue Mohamed V – TN-1002 Tunis
 ☎ (+216) 71 28 02 22 – 📠 (+216) 71 28 09 98

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy – L-2968 Luxembourg
 ☎ (+352) 42 66 88-1 – 📠 (+352) 42 66 88-200

www.eif.org – 📧 info@eif.org

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.

QH-AA-07-129-FR-C

©BEI - 12/2007 - FR

À noter dans vos agendas

- **28/02/08** – Conférence de presse annuelle 2008 (Bruxelles, Belgique).
- **03/06/08** – Séance annuelle 2008 du Conseil des gouverneurs (Luxembourg).
- **06/03/08** – Conférence de la FEMIP sur le tourisme (Berlin, Allemagne).
- **28-30/03/08** – Participation au Forum de Paris (Paris, France).

Programme détaillé et inscription : www.eib.org/events

Nouvelles publications de la BEI

Octobre 2007

- Rapport général sur l'évaluation des opérations en 2006
- Rapport d'évaluation sur les financements de la BEI dans le secteur de la santé

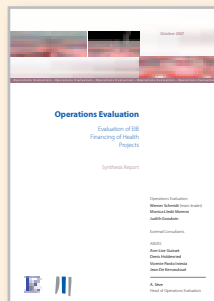
Novembre 2007

- Évaluation des opérations d'emprunt et de prêt de la BEI en rand
- L'activité de la Banque européenne d'investissement dans la région Pacifique
- La Banque européenne d'investissement dans la région Pacifique

Décembre 2007

- L'Action conjointe BEI-Universités en faveur de la recherche – Synthèse

Toutes ces brochures sont disponibles à travers le site Web www.eib.org/publications.



Les numéros de téléphone changent au 1^{er} janvier 2008 !

À compter du 1^{er} janvier 2008, les numéros de téléphone des lignes directes de nos bureaux de Luxembourg passent à neuf chiffres.

Merci d'appeler notre standard au (+352) 43 79-1 pour être mis en relation avec la personne que vous souhaitez joindre.